



Ville de Gembloux

Place de Bossière

Typologie : Place en coeur de village

Cas représentatif des défis suivants :

- Convivialité
 - Espace de rassemblement
 - Polyvalence des usages
- Sécurité :
 - Facteurs de sécurité / d'insécurité liés à l'aménagement, au perçu et vécu
- Opportunités et freins au processus
 - Identification des besoins et définition du programme
 - Mobilisation des financements
 - Gestion temporelle
 - Evaluation continue

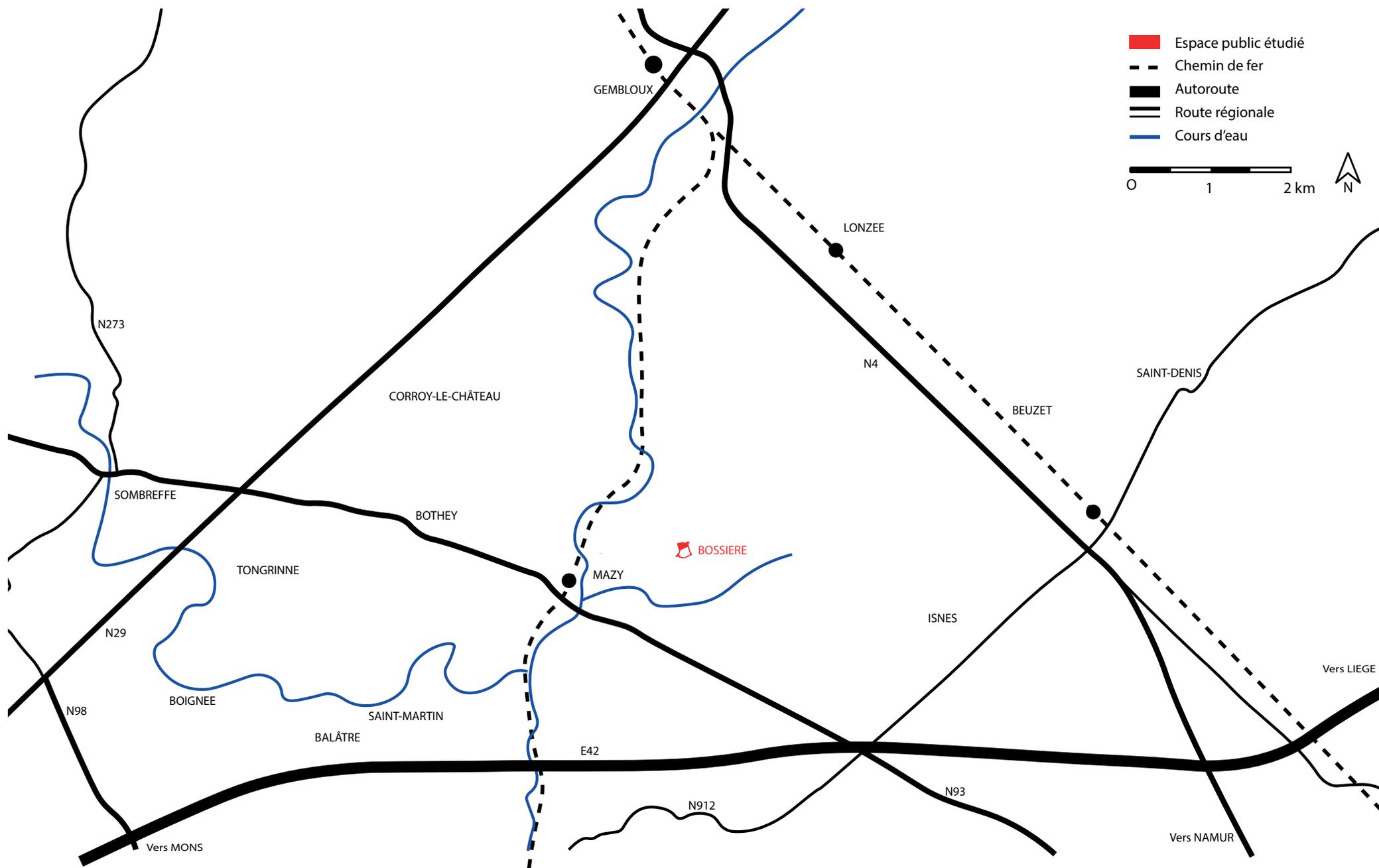
- Qualité
 - Aspects structurels
 - Aspects liés au bien-être

Justification du choix :

- Projet d'aménagement d'une place en centre villageois misant sur le partage modal de l'espace et une mise en valeur du cadre bâti
- Projet exemplatif d'une démarche de développement rural (PCDR) en termes de méthode et de financement



I. Contextualisation



Bossière - Localisation

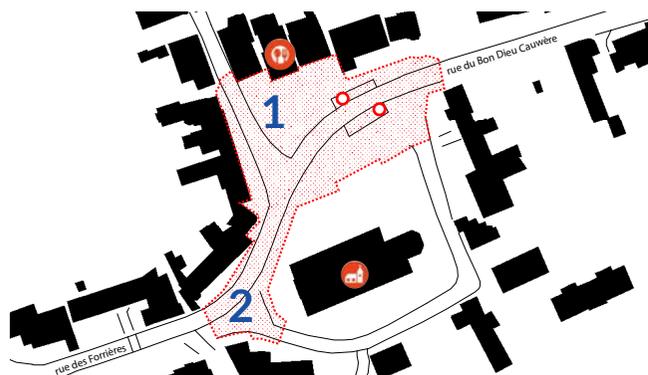
1. Localisation

Bossière est l'un des villages de la Ville de Gembloux, situé dans la partie sud du territoire de la commune. Le village regroupe un peu plus de 1000 habitants.

L'espace public étudié consiste en une place située au cœur du village. L'axe qui traverse la place et le village relie Mazy au sud-ouest à Beuzet au nord-est.

Bossière dispose de plusieurs équipements répartis le long d'un axe traversant le village et composé de la rue de la Croix-Rouge, de la rue du Bon Dieu Cauwère, de la Place de Bossière et de la rue des Forrières. De la rue de la Croix-Rouge à la rue des Forrières se situent dans l'ordre :

- le pôle du complexe sportif, qui comprend des terrains de foot et autres infrastructures sportives, la salle polyvalente, l'école communale et des locaux accueillant des associations ;
- l'ancienne maison communale qui accueille une antenne de la bibliothèque de Gembloux et des consultations de l'ONE ;
- la place de Bossière où sont situés l'église et le cimetière de Bossière ;
- l'ancienne école de Bossière et une salle villageoise.



2. Typologie

Les rues des Forrières et du Bon Dieu Cauwère traversent le village d'est en ouest. Cet axe joue un rôle structurant, le village s'étant développé le long de celui-ci. L'église et le cimetière de Bossière se trouvent au sud de la place.

La place se compose de deux sous-espaces :

1. Le large espace bordant le mur du cimetière, accueillant une petite fontaine, quelques emplacements de stationnement et de la végétation.
2. L'espace situé devant l'entrée de l'église, jouant le rôle de parvis.

3. Morphologie du tissu bâti

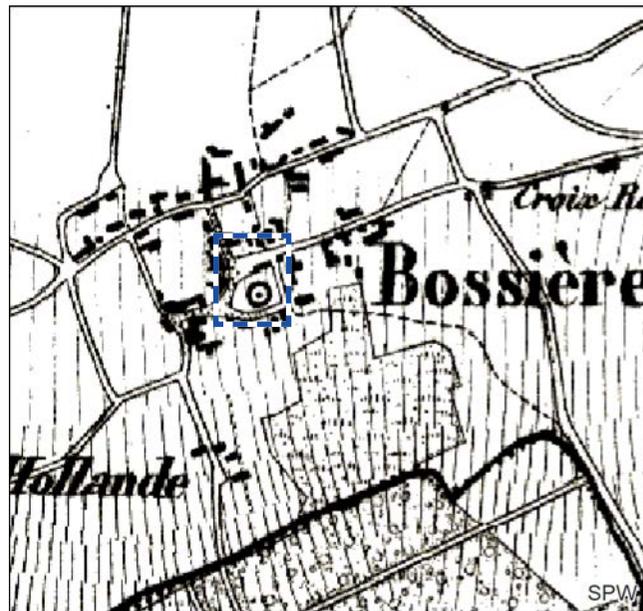
La place de Bossière est entourée de bâtisses de type villageois, implantées en ordre semi-continu, de gabarit majoritairement bas (R+1). Les typologies et implantations des bâtiments ne sont pas homogènes. Les contours de la place sont marqués tantôt par l'alignement du bâti, tantôt par des murets.

Plusieurs équipements collectifs, souvent réhabilités, sont situés sur la place et à proximité : l'église et son cimetière, l'ancienne maison communale, l'ancienne école qui devrait connaître un projet de réhabilitation.

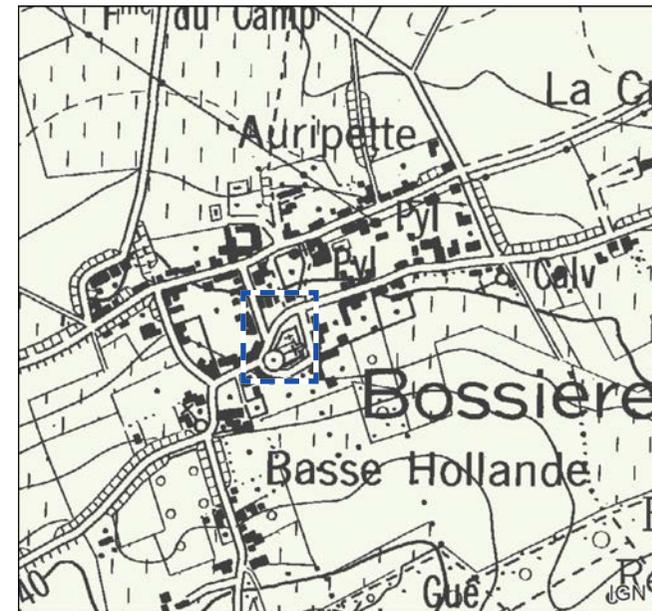




1777 : Carte de Ferraris



1850 : Carte Vandermaelen



Carte IGN

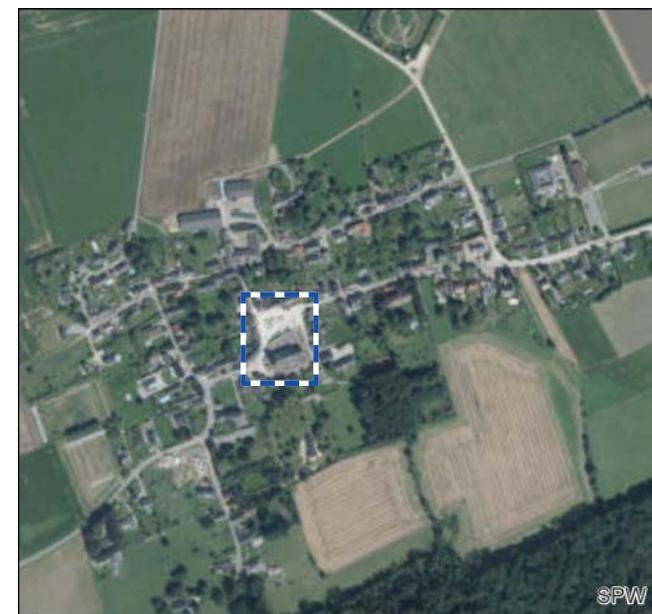
4. Morphogenèse

Le village de Bossière s'est formé le long de l'axe Mazy - Golzinne - Beuzet et autour de l'église et de la place du village.

La morphologie du village de Bossière a peu évolué au cours des derniers siècles. Les extensions villageoises sont très limitées.



1971 : Orthophoto



2016 : Orthophoto ▲ Nord — 100 mètres



LEGENDE

-  église et cimetière
-  antenne communale (bibliothèque, ONE, ...)
-  école (est) et ancienne école (ouest) à réaffecter via PCDR
-  établissement HoReCa
-  arrêt de bus

0 10 mètres

 1:2.500

BOSSIÈRE - Activités

CPDT 2018 R6 : Des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs. Sources : IGN, SPW, TEC

5. Affectations du bâti

Les bâtiments qui bordent la place de Bossière sont des maisons unifamiliales, une seule étant occupée au rez-de-chaussée par une surface commerciale. A noter cependant qu'il y a quelques années encore, un magasin d'alimentation et un établissement HoReCa existaient sur la face nord de la place.

L'église, entourée d'un cimetière, est composée d'une simple nef et est entourée de l'espace public.

6. Vocations de l'espace public :

La place de Bossière remplit différentes fonctions :

Circulation :

- La place de Bossière est traversée par le trafic de transit reliant Mazy à Beuzet.
- L'espace public au niveau de la place est partagé.
- Un arrêt de bus est aménagé dans la partie sud-est de l'espace public. Il dessert la ligne 144a reliant Jemeppe-sur-Sambre à Gembloux.

Desserte :

Desserte résidentielle, la place étant bordée très majoritairement de maisons unifamiliales. Cependant, l'aménagement n'empêche pas l'implantation future de commerces ou d'établissements HoReCa avec terrasses.

Au sud-ouest, la place joue le rôle de parvis de l'église.

Séjour :

- La fonction de séjour a été mise en valeur dans les nouveaux aménagements. Mobilier, ancienne pompe à eau (typique de la région) et arbres créent un cadre accueillant.





II. Défis et objectifs visés

1. Éléments déclencheurs

La Ville de Gembloux, sachant que l'église de Bossière est classée, a postulé dans les années 80 pour que le village fasse partie de la liste des « Plus beaux villages de Wallonie » et, dès lors, a eu la volonté de réaménager les espaces publics centraux du village.

En 2005, la Ville s'est engagée dans une Opération de Développement Rural. Au niveau local, l'association « Mémoire de Bossière » a été active dans la CLDR et a porté le projet de réaménagement de cet espace emblématique.

2. Objectifs visés par le projet

Il vise à rencontrer un double objectif : améliorer l'aspect convivial de la place et diminuer la vitesse du trafic local.





III. Aménagements

Le réaménagement a porté uniquement sur la place de Bossière. Les aménagements suivants ont été réalisés :

- Réaménagement complet de la place et de ses abords en adoptant les principes de l'espace partagé ;
- Création d'un espace de séjour bordé de haies, articulation spatiale de la place ;
- Création de zones gazonnées le long du mur du cimetière et réfection de ce dernier ;
- Construction d'un nouvel abribus qui s'intègre au projet d'aménagement de la place ;
- Plantation d'arbres en divers endroits de la place ;
- Implantation de nouveau mobilier urbain (bancs, poubelles, potelets, éclairage public...)
- Création de deux bulles enterrées le long du mur du cimetière ;
- La création d'emplacements de stationnement dans la partie nord de la place, sous forme de marquages en pavés blancs.

La capacité en stationnement n'a pas été modifiée, mais organisée.

Ces aménagements ont été complétés par une adaptation des règles de circulation routière existantes, notamment la mise en zone 30km/h de toute la zone, qui est actuellement considérée comme zone de rencontre « non-officielle ».

Selon la Commune, l'ensemble de ces mesures a permis d'améliorer la sécurité routière et le cadre de vie des habitants.





IV. Processus, acteurs et financement

1. Financement

L'aménagement de la place de Bossière a coûté 509.000 euros HTVA. La Ville a pris à sa charge 40% de ce montant, le reste des travaux faisant l'objet d'un subside dans le cadre du PCDR.

2. Processus et acteurs

Acteurs porteurs de projet :

Le projet est né de la volonté d'améliorer la qualité du centre de village. La Commune de Gembloux a bénéficié d'une grande autonomie dans la définition et la mise en oeuvre du projet, étant donné qu'elle dispose de l'entière maîtrise de la voirie.

Auteur de projet :

Le processus s'est fait dans le cadre d'une Opération de Développement Rural. Le PCDR a été adopté par le Conseil communal en 2004 et reconnu par le Gouvernement wallon en 2005. La commission locale de développement rural a suivi la mise en oeuvre de ce PCDR.

Une convention-exécution a été signée avec la Région wallonne en 2010.

Une fois validé, le projet a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres public. Le bureau d'études Concept a été sélectionné.

Ce bureau d'études a pris en charge la conception du projet, l'élaboration du dossier de demande de permis d'urbanisme et le suivi du chantier.

Acteurs accompagnement et expertise :

Un comité de suivi du projet a été mis en place. Celui-ci rassemblait la Ville, le bureau d'études, la SRWT, les intervenants au niveau des impétrants, la police, et l'association « Mémoire de Bossière ».

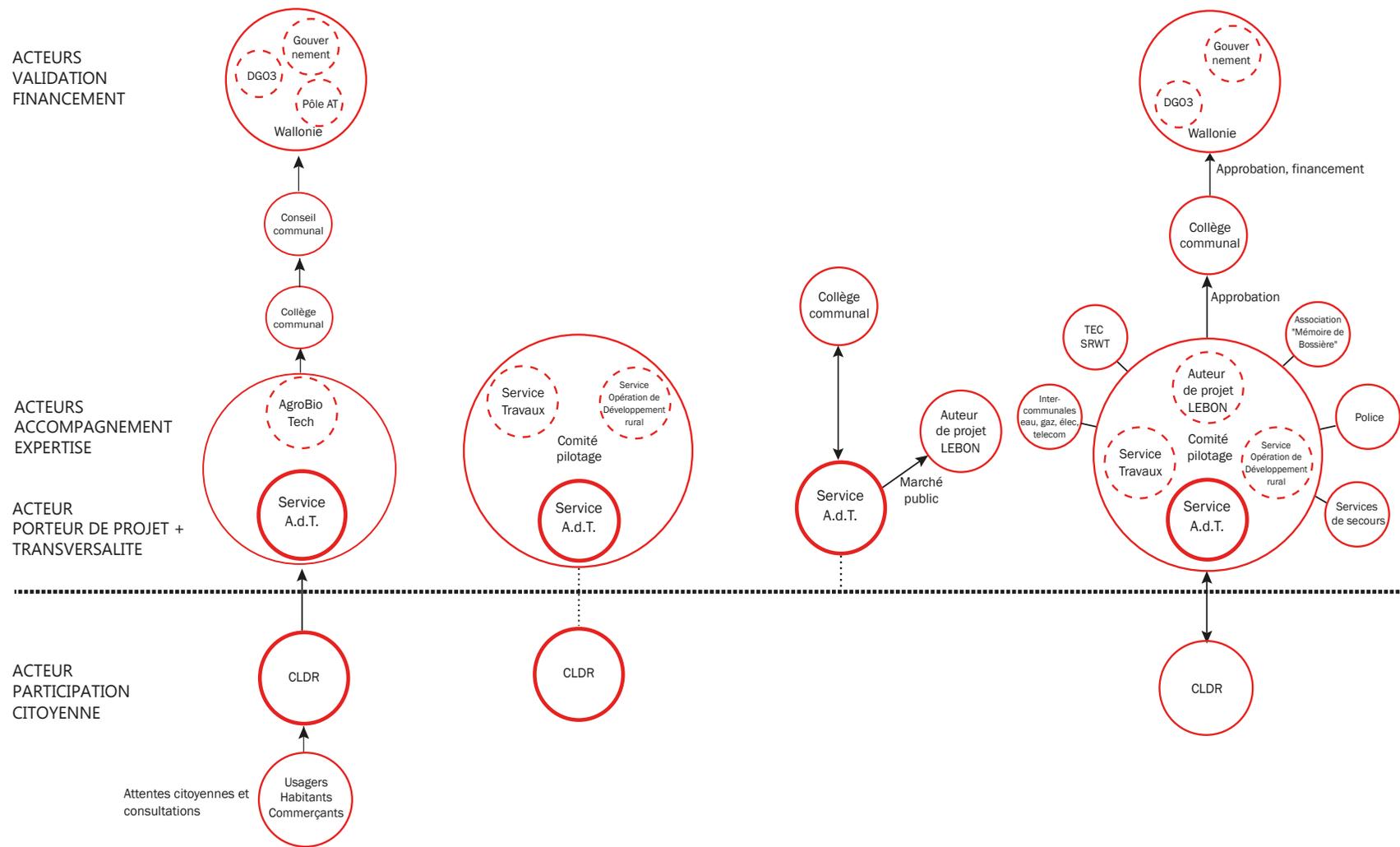
Acteurs participation citoyenne :

Le PCDR impose différents moments de participation citoyenne. Le diagnostic du PCDR et le projet d'espace public sont suivis par la CLDR.

Le processus participatif, mené par la Ville, en collaboration avec le bureau d'études, a en outre consisté en une consultation des riverains. Ceux-ci ont été entendus par le Collège communal à plusieurs reprises, en plus de l'enquête publique.

3. Gestion de l'espace public

L'entretien de l'espace est pris en charge par le service Travaux de la Ville. Peu de dégradations ont été observées à ce stade. Les travaux d'entretien consistent principalement à assurer la propreté des lieux, entretenir les voiries et la végétation.



2003 - 2005
DIAGNOSTIC + PROGRAMME PCDR

?
ETUDE DE FAISABILITE ESPACE PUBLIC

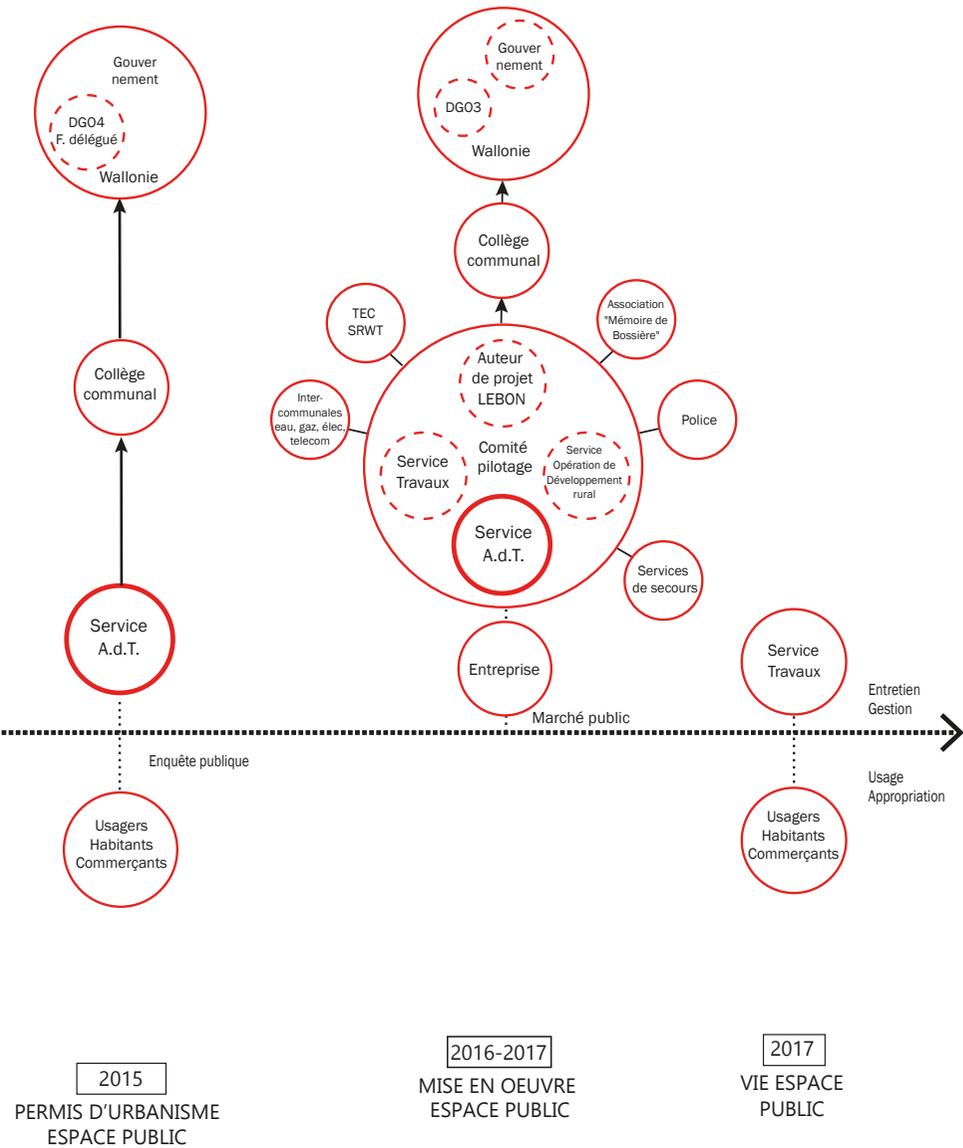
2010 - 2011
CONVENTION + APPEL + DESIGNATION AUTEUR DE PROJET ESPACE PUBLIC

2011 - 2014
CONCEPTION ESPACE PUBLIC

PREMICES : ANNEES 80' AVEC PROCEDURE D'INSCRIPTION AU LABEL "PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE" ET CLASSEMENT DE L'EGLISE --> VOLONTE DE REAMENAGEMENT DEJA PRESENTE

Schéma d'acteurs







V. Bilan et évaluation

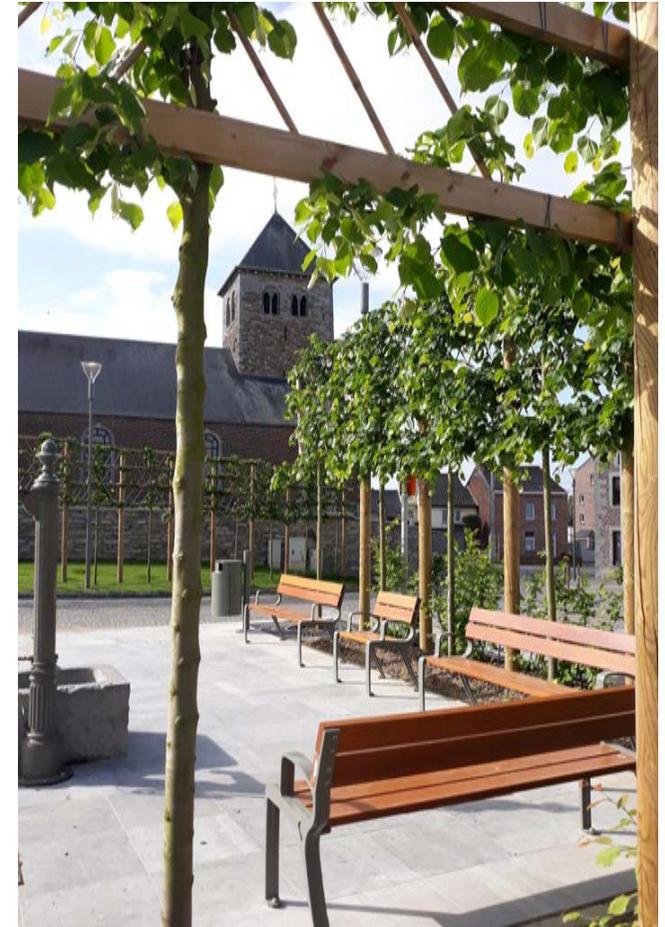
L'aménagement de la place de Bossière n'a pas fait l'objet d'une évaluation spécifique. Selon la Ville, le bilan est très positif, étant donné le ressenti des personnes impliquées dans le suivi du projet et les retours de la population.

La place a retrouvé sa vocation de lieu de rassemblement et de convivialité. La population s'est appropriée la nouvelle place : les habitants occupent à nouveau les lieux lors de soirées d'été par exemple, ou discutent au niveau de la pompe à eau.

La requalification de la traversée du village en un espace apaisé a été possible grâce à la « zone 30 ».

Enseignements

- L'outil de développement rural s'avère être un levier financier important pour le réaménagement des espaces publics villageois ;
- Une démarche transversale de type PCDR est intéressante pour aborder l'aménagement d'un espace public dans ses différentes dimensions et mobiliser un panel d'acteurs ;
- La démarche de type PCDR permet et soutient une implication citoyenne depuis le diagnostic jusque la réalisation et la vie effective de l'aménagement ;
- Plusieurs points expliquent la réussite de cet aménagement : pertinence du périmètre ayant induit une approche globale de l'espace, réorganisation de la circulation via la mise en œuvre d'un concept d'espace partagé permettant ici de garantir une meilleure sécurité pour tous, mise en valeur du cadre bâti, sobriété d'intervention, flexibilité d'usages et intégration du mobilier (dont abribus).



Données issues de la rencontre du 18/05/2018, entre

- Christine Hubert, responsable du Pôle cadre de vie, en charge de l'Opération de Développement Rural, Ville de Gembloux
- Julien Descamps, chercheur CPDT (IGEAT)
- Jonas Hanssens, chercheur CPDT (CREAT)